

DECISION N° 2016-224
portant délégation de signature de Madame Mathilde CHARPENTIER
en qualité de directrice de la Communication

La directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, et notamment son article 9 ;

Vu le contrat d'engagement à durée déterminée de Madame Mathilde CHARPENTIER en date du 29 septembre 2016 ;

Vu le décret du 31 décembre 2015 portant nomination de Madame Magda TOMASINI en qualité de directrice de l'Institut national d'études démographiques ;

DECIDE

Article 1 : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Madame Mathilde CHARPENTIER, en qualité de directrice de la Communication, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'Ined, tous actes ou documents, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et sera publiée sur le site institutionnel de l'Ined.

Signature du délégataire
Le

Mathilde CHARPENTIER

Fait, le
La directrice de l'Ined,

Magda TOMASINI